



The Vancouver Board of Trade
Suite 400, 999 Canada Place
Vancouver, B.C. Canada V6E 3E1
Phone: 604-681-2111 Fax: 604-681-0437

President and CEO
Iain J.S. Black

E-mail: contactus@boardoftrade.com
www.boardoftrade.com

BOARD EXECUTIVE

Janet Austin	Chair
Tim Manning	Senior Vice-Chair
Tamara Vrooman	Vice-Chair
Robin Hemmingsen	Vice-Chair
George Cadman QC	Secretary-Treasurer
Jon Schubert	Chair – Audit Committee
Robin Silvester	Chair – Policy Council
Elio Luongo	Immediate Past Chair
John Nightingale	Member at Large
Tracey McVicar	Member at Large
Elise Rees	Member at Large

BOARD OF DIRECTORS

Penny Ballem	Lara Dauphinee
Maninder Dhaliwal	Mary Anne Davidson
Michael Dervish	Anne Giardini, QC
Calvin Helin	Craig Hemer
David Hoff	Terry Hui
Moray Keith	Lori Mathison
Sarah McCullough	Sacha McLean
Evi Mustel	Gordon Nelson
Jatinder Rai	Haroon Rashid
Jill Schnarr	Mark Schonfeld
Lorne Segal	Dennis Skulsky
Denise Turner	Faye Wightman

COUNCIL OF GOVERNORS

2012/2013	Ken Marrin
2011/2012	Wendy Lisogar-Coechia
2010/2011	Jason McLean
2009/2010	Sue Paish, QC
2007/2008	Henry K.S. Lee
2006/2007	Frank Borowicz, QC
2005/2006	Daniel F. Muzyka
2003/2004	Jeff Dovele
2002/2003	Peter Legge, oBC
2001/2002	Carole Taylor, oC, oBC
2000/2001	Harri Jansson
1999/2000	T. Richard Turner
1998/1999	A. Allan Skidmore
1997/1998	Robert A. Fairweather
1996/1997	Brandt C. Louie, oBC
1995/1996	Wayne A. Nygren
1994/1995	Jill Bodkin
1994	George F. Gaffney
1993/1994	Iain J. Harris
1992/1993	David G. McLean, oBC
1991/1992	R. T. Stewart
1990/1991	W. B. McDonald, CM, oBC
1989/1990	L. I. Bell, oBC
1988/1989	P. H. Hebb
1987/1988	R. E. Kadlec
1986/1987	G. P. Clarke
1985/1986	A. S. Hara, oC
1984/1985	A. M. Fowles
1982/1983	M. E. Nesmith
1978	D. C. Selman

Le 6 août 2014

L'honorable Joe Oliver
Ministre des Finances
Chambre des communes
Ottawa, Ontario K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Objet : Mémoire présenté en vue du budget 2015-2016 (par courriel)

Le Vancouver Board of Trade (« VBOT ») se réjouit d'avoir l'occasion de vous faire part de ses priorités, s'agissant du budget fédéral de 2015. Ces priorités reflètent les préoccupations de notre conseil d'administration et des 5 000 entreprises qui sont membres de notre organisation et qui sont implantées à Vancouver et ailleurs en Colombie-Britannique.

Nous avons regroupé nos recommandations autour de certains des thèmes annoncés dans le communiqué de presse du 6 juin 2014, pour la tenue des consultations prébudgétaires.

Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation

Capitalisation restreinte

Les règles de capitalisation restreinte qui figurent au paragraphe 18(4) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « LIR ») peuvent limiter la déductibilité des intérêts « à payer sur certaines dettes impayées envers des non-résidents ». Le paragraphe 18(6) de la LIR contient actuellement des dispositions sur les prêts « adossés » qui ont été négociés dans le but de contourner les règles de capitalisation restreinte. Mais dans son budget de 2014, le gouvernement fédéral proposait d'élargir considérablement la portée des règles relatives à la capitalisation restreinte et aux prêts adossés, qui figurent au paragraphe 18(6) de la LRI, et d'ajouter de nouvelles dispositions dans la Partie XIII de la LRI.

Les propositions du budget de 2014 sont très lourdes de conséquences, probablement imprévues, qui vont rendre la tâche difficile aux entreprises canadiennes qui cherchent du financement à taux avantageux. Ces dispositions risquent aussi de freiner les investissements au Canada par des non-résidents. Nous avons appris que le ministère des Finances était en train de revoir ces dispositions, et nous vous recommandons vivement de réduire considérablement la portée des mesures envisagées, voire de les annuler.

Le régime fiscal ne devrait pas être un facteur déterminant pour les investisseurs. Les règles actuelles qui portent sur la capitalisation restreinte font hésiter certains investisseurs et entravent l'investissement au Canada. Il faut y remédier en prenant les mesures nécessaires pour encourager l'investissement étranger.

Petites et moyennes entreprises

Le seuil d'imposition du revenu des petites entreprises a été relevé au cours des dernières années, ce qui a largement contribué à l'expansion des petites entreprises. Cependant, leur plafond d'imposition diminue lorsque leur capital imposable dépasse 10 millions de dollars, pour disparaître complètement s'il dépasse 15 millions de dollars. Le seuil de capital imposable n'a pas été relevé depuis sa création en 1994, et nous estimons qu'il devrait augmenter de la même façon que le seuil d'imposition du revenu, afin de tenir compte de la croissance économique et de l'augmentation du coût du capital depuis 1994. À titre d'exemple, le programme RS&DE a eu, jusqu'en 2009, des seuils de capital imposable similaires, pour le calcul des dépenses admissibles, mais en 2009, les seuils ont été relevés de 15 à 50 millions de dollars. Nous estimons qu'on devrait en faire autant pour le plafond d'imposition des petites entreprises.

De la même façon que l'on a réduit l'impôt des sociétés pour stimuler la croissance économique, nous estimons qu'en relevant les plafonds de capital imposable, on encouragerait les petites entreprises à réinvestir du capital plutôt que de sortir de l'argent de leurs opérations pour éviter de payer de l'impôt à un taux plus élevé. Les petites et moyennes entreprises de tous les secteurs et dans toutes les régions du pays en profiteraient directement.

Comme nous l'avons déjà indiqué, nous pensons que cette recommandation encouragerait les petites et moyennes entreprises à réinvestir dans leurs opérations et, partant, à créer des emplois et à stimuler la croissance non seulement de leur entreprise mais aussi de l'ensemble de l'économie canadienne.

Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation

Notre organisation estime que le transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux devrait être ajusté en fonction de l'âge, étant donné que les soins médicaux à fournir aux personnes de 65 ans et plus représentent des dépenses supplémentaires.

La formule de financement per capita qui sert à calculer le transfert devrait tenir compte, selon une méthodologie appropriée, de la composition démographique des provinces.

En Colombie-Britannique, le nombre de personnes âgées est en augmentation constante. Il s'élevait à 688 715 selon le recensement de 2011, qui indiquait également que les habitants de la province qui étaient âgés de 65 ans et plus représentaient 15,7 p. 100 de la population, alors que ce pourcentage était de 14,8 au niveau national. En Colombie-Britannique, il devrait atteindre 24,7 % d'ici à 2036, et il faut savoir que le groupe démographique qui enregistre la plus forte croissance dans la province est celui des plus de 85 ans.

Selon certaines prévisions, la formule actuelle de financement per capita coûtera 202 millions de dollars au système de soins de santé de la province. Le ministre provincial des Finances a d'ailleurs fait remarquer que cette formule n'est pas favorable à la province, qu'elle ne tient pas compte des efforts considérables qui ont

été consentis pour contenir l'augmentation des dépenses de santé, et qu'elle ne tient pas compte non plus du vieillissement de la population de la province.

Le ministre provincial des Finances estime que si l'on prenait en considération le coût accru des soins médicaux à fournir aux personnes âgées, la province recevrait au moins 100 millions de dollars de plus pour ses services de santé.

Lorsqu'on projette l'évolution démographique de la province sur les dépenses de santé pour les personnes âgées dans l'ensemble du Canada, les chiffres sont astronomiques. L'augmentation des dépenses de santé pour les personnes âgées est la suivante, selon les divers groupes d'âge : 6 223 \$ pour les 65 à 69 ans ; 8 721 \$ pour les 70 à 74 ans ; et 12 050 \$ pour les 75 à 79 ans. L'augmentation des dépenses grimpe à 20 113 \$ à partir de 80 ans.

Il est donc particulièrement important pour les habitants de la Colombie-Britannique, et équitable pour l'ensemble des Canadiens, que le transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux soit ajusté afin de tenir compte des coûts accrus que doivent assumer les provinces abritant un nombre disproportionné de personnes de 65 ans et plus.

Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures

Ce qui s'est passé récemment dans le domaine des ressources et du commerce souligne plus que jamais l'importance de l'initiative de la Porte de l'Asie-Pacifique. Le VBOT salue les investissements qui ont été consentis dans divers projets d'infrastructure, mais pour assurer le succès de l'initiative, il va falloir que Chantiers Canada débloque des fonds pour d'autres projets dans la province, et ce, dans les plus brefs délais. L'intérêt des Asiatiques pour nos ressources pourrait ne pas durer, et il ne faut pas que nous perdions l'accès à ces marchés, qui sont très prometteurs pour notre pays.

Voici les principaux projets que le VBOT recommande au gouvernement fédéral de financer, parce qu'ils présentent un intérêt stratégique et qu'ils auront des retombées sur l'ensemble du Canada :

- Projet du Terminal 2 à Roberts Bank
- Projet de remplacement du tunnel George Massey
- Remplacement du pont Pattullo
- Capacité ferroviaire le long du fleuve Fraser

En résumé, le Vancouver Board of Trade appuie le financement par le gouvernement fédéral de projets qui profitent à l'ensemble du pays, notamment l'initiative de la Porte et du Couloir de l'Asie-Pacifique, laquelle devrait être une priorité pour tout le Canada.